

Visite du Directeur Général à la DNEF compte rendu

le 17 mars 2015

Après les déclarations des organisations syndicales, le DG a apporté des éléments de réponse... ou pas. Certes on pouvait se douter qu'on ne devait pas s'attendre à des annonces fracassantes... mais on pouvait en revanche espérer des réponses un peu plus précises et concrètes !

M. Parent a commencé en affirmant que le contrôle fiscal était une « priorité », les évolutions législatives des 5 dernières années en sont, selon lui, la preuve. Il considère que les textes adoptés par le parlement sont « impressionnants », citant par exemple les avancées sur le droit de communication. Il affirme que la DGFIP a toujours le souci de faire progresser les outils juridiques du contrôle fiscal. Elle est toujours « mobilisée » en matière de lutte contre la fraude car c'est un combat qu'elle mène sans discontinuer. Il a également cité la police fiscale comme une évolution positive des procédures à disposition de l'administration.

Vous imaginez bien qu'il a tenu à préciser que la sphère du CF a été plus protégée que les autres en matière d'emplois du fait de la « sanctuarisation » du contrôle fiscal aujourd'hui disparue.

Historiquement, la DNEF a toujours eu une situation particulière ; on attend encore plus d'elle qu'auparavant et cette direction est capable de relever le défi. Il n'y a pas à rougir de ce qui se fait ici !

Le DG pense qu'il faut une articulation positive avec le monde judiciaire qui contribue à lutter contre la fraude. Il estime que la DGFIP doit sortir de son pré carré et la DNEF est « au cœur de ça ». Il a également souligné que la demande sociale d'un contrôle fiscal efficace était plus forte qu'auparavant.

Dans ce contexte, nous avons tenu à souligner qu'il est impératif et urgent de réfléchir à une mesure différente des résultats des services car la gestion purement statistique est préjudiciable à une bonne coopération entre les services : elle aboutit à une « guerre des statistiques », une compétition entre les services qui peut nuire à l'efficacité.

Sur les aviseurs-lanceurs d'alerte

Pour le Directeur Général, c'est un sujet compliqué et la décision n'appartient pas qu'à la DGFIP, rappelant que la rémunération des aviseurs avait cessé faute de base légale.

Il a reconnu qu'aujourd'hui, cela représente des enjeux fiscaux bien supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant. Il est nécessaire d'avoir un dialogue avec les autorités (lesquelles ?) pour réfléchir à cette question.

Sur le L 16B

Il a tout de suite tenu à préciser que rien ne menaçait le L16 B car le supprimer serait une erreur et serait régressif. La DG n'a rien contre ce qui pourrait faciliter la tâche et le rendre

plus efficace et serait donc preneuse d'idées de rénovation. Nous avons demandé à ce qu'il soit tenu compte des propositions venant du groupe de travail BII.

Sur les Carrousels TVA, contrôle des taxis et stratégie pénale :judiciarisation le plus en amont possible mais aussi contrôle fiscal dit classique

Nous avons affirmé que le contrôle des sociétés taxi devait être assuré car il est essentiel de briser la chaîne de la fraude carrousel. En outre, ces contrôles renseignent sur l'importance et l'évolution de la fraude. Le DG a répondu que l'objectif du contrôle fiscal n'était ni d'évaluer ni d'éviter la fraude, insistant même sur le fait qu' «il ne sert à rien de faire des contrôles qui n'aboutissent à rien».

Nous avons tenu à répondre que nos propos ne devaient pas être caricaturés par une réponse à une infime partie de notre intervention : « si vous relisez bien la lettre ouverte avons-nous répondu, vous constaterez que nous n'avons jamais dit que le contrôle des taxis ne devait servir qu'à évaluer la fraude, ce n'est qu'une facette de ce type de contrôle mais qui est utile ». En effet, si on ne contrôle plus les taxis, le danger est qu'on ne connaisse plus cette fraude et donc qu'on en conclut qu'il n'y a plus de fraude carrousels en France, ce qui est faux.

N'oublions pas que le but est de s'attaquer dans certains cas aux bénéficiaires de la fraude, parfois complices (ou parfois coupables de collusion avec les autres maillons de la fraude) : les déducteurs.

A la fin de la réunion nous avons remis au DG, à M. Olivier Siviude, chef de CF et à M. Iannucci des pistes réflexion pour améliorer la lutte contre ces circuits frauduleux. Nous les porterons également dans les instances nationales.

Si la pénalisation des dossiers est un bon axe, il ne doit pas se substituer au contrôle fiscal dit administratif : les deux types de contrôle peuvent et doivent être complémentaires et il est donc impératif de définir une stratégie, de déterminer quels sont les critères pour passer la main à la justice et dans quel cas il faut engager des contrôles fiscaux. Il ne faudrait pas que demain la DNEF ne serve qu'à repérer la fraude pour ensuite passer les dossiers à d'autres services.

Solidaires Finances Publiques porte d'ailleurs des propositions de modification de la prescription pénale pour justement éviter que la prescription empêche les poursuites pénales d'aboutir.

Sur la communication dans les médias

Le Directeur Général déplore quand le secret fiscal est galvaudé. Il constate que nos affaires n'ont pas toujours le caractère spectaculaire qui peuvent intéresser les médias. Il est toutefois utile de faire de la pédagogie a-t-il ajouté.

Sur le régime indemnitaire

Il a rappelé que cette refonte s'inscrivait dans le vaste mouvement de fusion pour ensuite dire que les IFDD n'étaient pas légales et qu'on ne pouvait donc que se féliciter de retrouver une maison où les IFDD ont disparu.

«Ce n'est pas parce qu'on les supprime qu'on doit garantir leur compensation à l'impôt sur le revenu », ce à quoi nous avons répondu que nous demandions déjà la compensation des prélèvements sociaux, conformément aux promesses faites par la DG

Serez vous étonnés si on vous dit qu'on n'a pas réussi à en savoir plus ?

A notre demande précise sur un régime indemnitaire adapté aux informaticiens, là encore, pas de réponse, si ce n'est pour dire qu'il n'y a pas que la DNEF qui a besoin d'informaticiens...peut être mais nous étions là pour parler de la DNEF...

Cependant, il a bien noté que les organisations syndicales et le directeur de la DNEF étaient d'accord sur ce sujet.

Sur le Data Mining

«On n'oppose en aucun cas les procédés modernes avec les travaux de terrain, c'est un outil de plus s'ajoutant à l'armada »

Au directeur général qui nous soutenait que le data mining ne se faisait pas au détriment de la recherche de terrain, nous lui avons rétorqué que malheureusement les fait étaient têtus et force est de constater que les agents sont trop mobilisés à apurer des listings informatiques au détriment des sorties de terrain, ce qui est préjudiciable.

Sur la protection juridique des agents

Au Directeur général, nous a dit que la DG défendait des collègues qui avaient été attaqués en citant un exemple récent d'agents agressés. Nous avons répondu que ce n'étaient pas les seuls cas que nous souhaitions évoquer : nous lui avons rappelé que de plus en plus de collègues étaient mis en cause dans l'exercice de leurs missions.

La DG doit à ses agents une protection juridique mais également un soutien quand ils se retrouvent confrontés à cette épreuve.

Vous l'aurez compris, même si le Directeur Général a pris le temps d'échanger avec les organisations syndicales, nous avons été déçus par cette audience qui n'était pas suffisamment constructive mais nous continuerons de porter sans relâche les revendications des agents !